EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLEE TERRITORIALE DE GUYANE

Assemblée Plénière du 27/06/2025

Délibération n° AP-2025-43 – Adhésion de la Collectivité Territoriale de Guyane à la Communauté de la Caraïbe - CARICOM

L'an deux mil vingt cinq et le vendredi 27 juin à 09h00, la Collectivité Territoriale de Guyane s'est réunie en séance plénière à la Cité Administrative Territoriale : «Salle des Délibérations», sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FEREIRA, Président.

Etaient présents : Mme Annie ROBINSON CHOCHO, Mme Patricia SAID, M. Philippe BOUBA, M. Roger ARON, Mme Samantha CYRIAQUE, M. Chester LEONCE, Mme Bernadette DUCLONA CONSTANT, Mme Karine CRESSON-IBRIS, M. Jean-Luk LEWEST, M. Raymond DEYE, Mme Muriel BRIQUET, M. Jessi AMERICAIN, Mme Sherly ALCIN, Mme Catherine LÉO, M. François BAGADI, Mme Audrey MARIE, Mme Isabelle PATIENT, M. Denis GALIMOT, M. Félix DADA, Mme Nelly DESMANGLES, M. Lucien ALEXANDER, M. Pierre DESERT, M. Gilles LE GALL, M. Serge LONG HIM NAM, Mme Violaine MACHICHI PROST, M. René MONERVILLE, M. Christian NOKO, Mme Mirta TANI, M. Jocelyn Roger THERESE, Mme Isabelle VERNET, Mme Keena Annick LEONCE

Etaient représentés : Monsieur Gabriel SERVILLE a donné procuration à Madame Annie ROBINSON CHOCHO, Monsieur Jean-Paul FEREIRA a donné procuration à Madame Samantha CYRIAQUE, Monsieur Thibault LECHAT VEGA a donné procuration à Madame Sherly ALCIN, Madame Aïssatou CHAMBAUD a donné procuration à Madame Keena Annick LEONCE, Monsieur Emmanuel PRINCE a donné procuration à Monsieur Serge LONG HIM NAM, Madame Tiarrah STEENWINKEL a donné procuration à Monsieur Jean-Luk LEWEST, Monsieur Julnor BELIZAIRE a donné procuration à Madame Nelly DESMANGLES, Monsieur Albéric BENTH a donné procuration à Monsieur Félix DADA, Madame Magda SOESANNA a donné procuration à Madame Catherine LÉO, Madame Christiane BARBE a donné procuration à Monsieur Philippe BOUBA, Monsieur Patrick COSSET a donné procuration à Monsieur Chester LEONCE, Monsieur Crépin KEZZA a donné procuration à Madame Isabelle PATIENT, Monsieur Jean-Claude LABRADOR a donné procuration à Monsieur Pierre DESERT, Monsieur Zadkiel SAINT-ORICE a donné procuration à Madame Isabelle VERNET, Madame Sergina TELON a donné procuration à Madame Audrey MARIE

Etaient absents : M. Boris CHONG-SIT, Mme Léda GEORGES MATHURIN, M. Claude PLENET, Mme Marie-Lucienne RATTIER, M. François RINGUET, M. Benfélino WAARHEID, M. Enrico WILLIAM, M. Akama OPOYA, M. Rodolphe ALEXANDRE

Vu la Constitution de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.7161-1, L7153-2 et L.7153-6 ;

Vu la loi n° 2016-1657 du 5 décembre 2016 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et à la coopération régionale des outre-mer dans leur environnement régional ;

Vu le rapport n° AP-2025-48-3 du Président de la Collectivité Territoriale de Guyane ;

Entendu l'avis de la commission Développement local, Finances, Fiscalité, Affaires économiques, Agriculture, Pêche, Mines, Forêt, Tourisme, Recherche, Innovation et Numérique du 26/06/2025

Considérant la volonté exprimée par la Guyane de devenir membre associé de la CARICOM et l'accord qu'elle a obtenu des autorités françaises à cette fin.

Considérant l'autorisation, donnée par Alain JUPPE, ministre des affaires étrangères et européennes, le 27 mars 2012, à la région Guyane d'adhérer à la CARICOM en qualité de membre associé.

Considérant les autres démarches de coopération engagées par la Guyane dans l'espace caribéen, et notamment l'adhésion à la Caribbean Telecommunication Union et les programmes européens régionaux de coopération Interreg Caraïbes et Amazonie.

Considérant la délibération n°003275 Adhésion de la Région Guyane à la CARICOM du 25 juin 2012 rendue caduque pour motif d'absence de base légale à la création de la Collectivité Territoriale de Guyane.

DELIBERE

DONNE ACTE à Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane du présent rapport n°AP-2025-48-3

ARTICLE 1 : **AFFIRME** sa volonté d'adhérer à la Communauté de la Caraïbe (CARICOM) en qualité de membre associé.

ARTICLE 2 : **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour négocier l'adhésion de la Guyane à la CARICOM en qualité de membre associé tel que le prévoit l'article L.7153-6 du CGCT.

ARTICLE 3 : **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour engager les procédures d'autorisation préalable prévues aux articles L. 7153-4 et L. 7153-6 du CGCT.

ARTICLE 4 : **DONNE MANDAT** au Président de l'Assemblée de Guyane à signer au nom et pour le compte de la Collectivité Territoriale de Guyane tous les actes et documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 5 : Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane, le Directeur Général des Services et le Payeur territorial sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de la Collectivité Territoriale de Guyane.

46 POUR	M. Gabriel SERVILLE, M. Jean-Paul FEREIRA, Mme Annie ROBINSON CHOCHO, M. Thibault LECHAT VEGA, Mme Patricia SAID, M. Philippe BOUBA, Mme Aïssatou CHAMBAUD, M. Roger ARON, Mme Samantha CYRIAQUE, M. Chester LEONCE, Mme Bernadette DUCLONA CONSTANT, M. Emmanuel PRINCE, Mme Karine CRESSON-IBRIS, M. Jean-Luk LEWEST, Mme Tiarrah STEENWINKEL, M. Raymond DEYE, Mme Muriel BRIQUET, M. Jessi AMERICAIN, Mme Sherly ALCIN, M. François BAGADI, Mme Catherine LÉO, Mme Audrey MARIE, M. Julnor BELIZAIRE, M. Albéric BENTH, Mme Isabelle PATIENT, M. Denis GALIMOT, Mme Magda SOESANNA, M. Félix DADA, Mme Nelly DESMANGLES, M. Lucien ALEXANDER, Mme Christiane BARBE, M. Patrick COSSET, M. Pierre DESERT, M. Crépin KEZZA, M. Jean-Claude LABRADOR, M. Gilles LE GALL, M. Serge LONG HIM NAM, Mme Violaine MACHICHI PROST, M. René MONERVILLE, M. Christian NOKO, M. Zadkiel SAINT-ORICE, Mme Mirta TANI, Mme Sergina TELON, M. Jocelyn Roger THERESE, Mme Isabelle VERNET, Mme Keena Annick LEONCE
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	
NUL(S)	

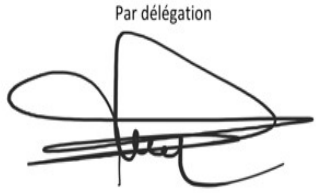
La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cayenne.

Fait et délibéré à Cayenne, le 27 juin 2025.

Date d'envoi en préfecture : 07/07/2025
Date de retour préfecture : 07/07/2025
Identifiant de télétransmission : 973-200052678-20250627-lmc176734-DE-1-1
Publiée le : 07/07/2025

* Le 1er Vice-Président

Par délégation



Jean-Paul FEREIRA